



VOL de la carte bleur et erreur bancaire

Par **VITALIE**, le **11/06/2015** à **11:54**

bonjour,

Mon père vient de mourir à 83 ans. Il était veuf depuis 2000 et vivait avec une retraite mensuelle de 3200 E. Je savais, ainsi que ma soeur, que mon père choyait beaucoup sa petite fille. Il était si fier de ses études d'avocate fiscaliste. D'ailleurs nous avons pu constater qu'il lui donnait 1000 E par mois depuis 2001.

Ma soeur, à la demande d'une assistante sociale suite à une chute chez lui, l'avait rapproché de chez elle depuis 7 mois pour qu'il vive décemment ses derniers jours, ce que je crois pleinement.

Je découvre, entre autre, l'emprunt et l'abus de ma fille sur les avoirs de mon père, assurance vie, placements, une jolie somme, jusqu'à épuisement de tous ses comptes, entre 2011 et août 2013, date à laquelle il fut prévenu par sa banque et l'a mise à la porte. Il s'était donc retrouvé dans une indigence totale et depuis sa santé a décliné fortement.

Ma soeur a eu un contact avec la Banque suite à leur demande, et a pu faire remarquer que depuis les premiers retraits le chargé de compte aurait dû alerter mon père puisqu'il s'agissait de règlements de voyages, d'hôtels, de restaurants, de coiffeurs, de magasins et de marque et de luxe, donc rien qui ne correspondait à un état de vie d'un homme d'un grand âge, qui connaissait depuis plus de dix ans, qui était économe et scrupuleux avec l'argent et que sa vie sobre ne pouvait pas déclencher de telles opérations. Elle l'avait déjà fait en 2009 et douée de sa capacité à la comédie et aux mensonges, elle a un don inimaginable pour pleurer et attendrir, mon père lui avait laissé toute sa confiance.

Il a même été dit par la personne de la Banque, qu'il y avait eu erreur. Mon père est resté en état de choc, de sidération et on ne lui a laissé aucun moyen pour se défendre.

Aujourd'hui, se pose pour moi et ma soeur une exigence de justice. Notre motivation n'est pas l'argent, c'est juste l'acte frauduleux de ma fille, l'abus de confiance, l'abus de faiblesse que nous voulons déclarer à la justice.

Ma fille, 34 ANS, est, pour moi et d'autres, malade. J'ai tenté X fois de l'aider, de l'accompagner mais sans succès. Elle aime le conflit et n'agit que dans le rapport de force. En rupture relationnelle avec moi périodiquement depuis ses 18 ans. Elle a rejeté l'éducation qu'elle a reçue et se plaît à dire qu'elle n'a pas été aimée. Bref.

Son comportement dysfonctionnel l'a conduit aussi à des escroqueries financières auprès d'amis personnels pour des sommes de 12000, 15000 E, des emprunts jamais remboursés, fichée à la Banque de France, condamnée au pénal, adduction niée à l'alcool, tentatives de suicide à répétitions, internée à Ste Anne, diagnostiquée manipulatrice, pervers, paranoïaque, narcissique et aussi très très intelligente.

Je ne peux pas penser un seul instant qu'elle ait agi sans savoir qu'elle abusait d'une carte bancaire qui n'était pas la sienne, donc qu'elle volait, encore une fois son grand père.

Voilà j'ai essayé d'être brève, pouvez- vous svp me dire quelles sont les démarches à suivre, auprès de la justice, de la Banque et quelles sont les meilleures preuves que nous allons devoir rassembler.

Merci de votre attention.

Cordialement

Par **moisse**, le **11/06/2015** à **16:41**

Bonsoir,

La seule démarche à votre portée est la constitution d'un avocat et un dépôt de plainte. Vous avez un intérêt à la chose, puisque vous êtes héritier présomptif.